

FONDS DE DOTATION MONDE D'ESPOIR

32 Rue de Cuire

69 004 LYON

Bilan au 31 décembre 2025



FONDS DE DOTATION MONDE D'ESPOIR

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan association ANC2022-06	2
<i>ACTIF</i>	2
<i>ACTIF IMMOBILISÉ</i>	2
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2
<i>Immobilisations corporelles</i>	2
<i>Immobilisations financières</i>	2
<i>ACTIF CIRCULANT</i>	2
<i>PASSIF</i>	3
<i>FONDS PROPRES</i>	3
<i>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</i>	3
<i>PROVISIONS</i>	3
<i>DETTES</i>	3
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>	3
<i>ENGAGEMENTS DONNÉS</i>	4
Compte de résultat association ANC2022-06	5
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	5
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	5
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>	5
<i>CHARGES FINANCIÈRES</i>	5
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	6
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	6
<i>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</i>	6
<i>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</i>	6
Annexes Association ANC2022 06	7
Bilan association ANC2022-06 détaillé	15
<i>ACTIF</i>	15
<i>ACTIF IMMOBILISÉ</i>	15
<i>Immobilisations incorporelles</i>	15
<i>Immobilisations corporelles</i>	15
<i>Immobilisations financières</i>	15
<i>ACTIF CIRCULANT</i>	15
<i>PASSIF</i>	16
<i>FONDS PROPRES</i>	16
<i>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</i>	16
<i>PROVISIONS</i>	16
<i>DETTES</i>	16
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>	16
<i>ENGAGEMENTS DONNÉS</i>	16
Compte de résultat association ANC2022-06 détaillé	17
<i>Produits d'exploitation</i>	17
<i>Charges d'exploitation</i>	17
<i>Produits financiers</i>	17
<i>Charges financières</i>	17
<i>Produits exceptionnels</i>	17
<i>Charges exceptionnelles</i>	17
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	17
<i>Charges des contributions volontaires en nature</i>	17
Liasse 26 2070 IS Collectivités	18

ATTESTATIONd'expert comptable**MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entité

FONDS DE DOTATION MONDE D'ESPOIR

Pour l'exercice du 01/11/2024 au 31/12/2025 et conformément à notre lettre de mission en date du 16/12/2025, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 5 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	931 457,86 Euros
Chiffre d'affaires	Euros
Résultat net comptable	Euros

Fait à VANNES
Le 16/06/2026

Jean-Christophe ROCHUT
Expert-Comptable Associé

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net		
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances					
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	931 458		931 458		931 458
TOTAL (III)	931 458		931 458		931 458
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	931 458		931 458		931 458

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)	Néant	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Situation nette (sous total)			
Fonds propres consommables	929 168		929 168
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	929 168		929 168
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 290		2 290
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 290		2 290
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	931 458		931 458
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)	Néant	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation	27 350		27 350	N/S
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	27 350		27 350	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	2 350		2 350	N/S
Aides financières	25 000		25 000	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)	27 350		27 350	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	27 350		27 350	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	27 350		27 350	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Association ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 14 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 929 168,26 Euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 0,00 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Le fonds de dotation a bénéficié d'un don manuel de 800 000 euros par convention signée avec la société P.H.C en date du 9 septembre 2025. Ce don a été affecté dans une rubrique spécifique des fonds propres en fonds consommables.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement comptable n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, du règlement comptable ANC n° 2019-04 (ESSMS), et n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable, et modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables à l'exception des incidences de la 1ère application de l'ANC 2022-06,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent compte tenu qu'il s'agit du 1er exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II				
TOTAL GENERAL (I+II)				

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL				

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Dont générosité du public					
Situation nette					
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables			956 518	27 350	929 168
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL			956 518	27 350	929 168
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 290	2 290		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 290	2 290		

Fonds consommables

Mécènes	Montants initiaux	Dotations consommables au 01/01/2025	QP virée au résultat	Dotation consommable au 31/12/2025
<u>Fondateurs</u>	15 000	15 000		15 000
Total Fondateurs	15 000	15 000		15 000
<u>Donateurs : année 2024</u>	141 517.81	141 517.81		141 517.81
<u>Donateurs : année 2025</u>	800 000		27 349.55	772 650.45
Total Donateurs	941 517.81	141 517.81	27 349.55	914 168.26
TOTAL	956 517.81	156 517.81	27 349.55	929 168.26

Conformément à l'article 214-2 du règlement comptable ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, les dotations consommables des fonds de dotation sont comptabilisés dans une rubrique spécifique des fonds propres. La consommation de la dotation consommable correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.

Il a été décidé que cette consommation est calculée, et affectée, au prorata des dons perçus, par chaque donateur, durant l'année. Le restant à consommer sera utilisé sur les exercices suivants avec le même raisonnement d'affectation, par priorité sur les plus anciennes donations et au final sur la donation initiale apportée par les Fondateurs.

La politique d'investissement du fonds de dotation a pour objectif de faire fructifier les sommes apportées afin de permettre un financement régulier de l'œuvre ou de la mission d'intérêt général qu'il soutient.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	2 290
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 290

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Bilan association ANC2022-06 détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
<i>Immobilisations financières</i>					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Disponibilités	931 458		931 458		931 458
Credit agricole morbihan	931 458		931 458		931 458
TOTAL (III)	931 458		931 458		931 458
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	931 458		931 458		931 458

Bilan association ANC2022-06 détaillé(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)	Néant	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres consommables	929 168		929 168
Dotations consommables	956 518		956 518
Dotat. consommables inscrites cpt resul	-27 350		- 27 350
TOTAL (I)	929 168		929 168
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
TOTAL (III)			
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 290		2 290
Charges à payer	2 290		2 290
TOTAL (IV)	2 290		2 290
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	931 458		931 458
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06 détaillé

Présenté en Euros

	du 01/11/2024 au 31/12/2025 (14 mois)	Néant	Variation	%
Produits d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations/dotation	27 350		27 350	N/S
Quotes-parts dot consommables viree res	27 350		27 350	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	27 350		27 350	N/S
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	2 350		2 350	N/S
Honoraires comptables	2 290		2 290	N/S
Services bancaires et assimilés	60		60	N/S
Aides financières	25 000		25 000	N/S
Aides financières octroyées	25 000		25 000	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	27 350		27 350	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
Produits financiers				
Charges financières				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Total des produits (I + III + V)	27 350		27 350	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	27 350		27 350	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Charges des contributions volontaires en nature				

Liasse 26 2070 IS Collectivites

N° 2070-SD
(janvier 2026)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
article 206-5 du Code général des impôts

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES OU PRIVÉES AGISSANT SANS BUT LUCRATIF

Adresse du service où cette déclaration doit être déposée	horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr , rubrique « Contact »
Identification du destinataire	FONDS DE DOTATION MONDE D'ESPOIR 32 Rue de Cuire 69004 LYON
Adresse du déclarant si elle est différente du destinataire	

SIE	N° de dossier	Clé	Régime	Code, Service
SIREN				

EXERCICE OUVERT 01112024 ET CLOS LE 31122025

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	815 000
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	2

DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT À PAYER OU À RESTITUER

I – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Bénéfice taxable (report de la case K page 4)	MI	X Taux 24 % =	NI
Bénéfice taxable (report de la case F page 4)	QI	X Taux 15 % =	RI
Crédits d'impôt imputables (attachés à des revenus de valeurs mobilières étrangères)			SI
Crédits d'impôt imputés			TI
MONTANT TOTAL DE L'IS À PAYER			O1
Solde des crédits d'impôt non imputés sur l'IS			VI

II – CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes imposables (report de la rubrique C du cadre IV page 3)	MC	X Taux 2,5 % =	NC
Solde des crédits d'impôt non imputés sur l'IS (report de la case VI)			OC
Crédits d'impôt imputés sur la CRL			PC
Montant total de la CRL à payer			O2

III – RÉCAPITULATION

Total à payer (O1+O2=O3) si O3 est positif ou nul (si nul porter 0) ou Solde du crédit d'impôt non imputé dont la restitution peut être demandée (joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de la caisse d'épargne)	O3
--	----

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Téléphone :	Somme :	Date :	Taux %
Signature :	Date de réception :	N° PEC	Taux %
A LYON le 30/11/2025			Taux %
Adresse électronique : monde.despoir@yahoo.fr	N° Opération		Taux %
Mode de paiement	Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :		
☐ numéraire	SIE		
☐ chèque bancaire	RIB		
☐ virement (Nombre :)	RÉFÉRENCE		

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

I – REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

1. Revenus taxables au taux de 24 % (revenus des créances non représentées par des titres négociables ; revenus des dépôts, cautionnements et comptes courants, revenus des valeurs mobilières étrangères autres que les dividendes, des avances, prêts ou acomptes reçus en qualité d'associés de société de capitaux) : indiquer le montant brut

2. Revenus imposables au taux de 10 % : indiquer le montant brut

- produit des titres de créances négociables sur un marché réglementé en application d'une disposition particulière et non susceptibles d'être cotées : certificats de dépôt, billets de trésorerie, bons à moyen terme négociables et bons du Trésor en compte courant, primes de remboursement attachées à certains titres ou contrats, produits des parts des fonds communs de créances ;
- revenus des obligations, titres participatifs, effets publics et de tous autres titres d'emprunts négociables émis à compter du 1^{er} janvier 1987 : par l'État, les départements, les communes, les établissements publics français, les associations de toute nature, les sociétés, les compagnies et entreprises financières, commerciales ou civiles françaises.

3. Dividendes perçus taxables au taux de 15 %

II – REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES OU FORESTIÈRES

1. Régime du bénéfice réel normal (1) (2) ou
Régime du bénéfice réel simplifié (1) (2)
2. Régime des micro-exploitations « micro-BA » (1) (3)

Bénéfices (a)	Déficit (b)

TOTAL

3. Bénéfice imposable (col. a – col. b) ou déficit (col. b – col. a) des exploitations agricoles

III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISMES APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ OU DONT CETTE DERNIÈRE A ASSUMÉ LES FRAIS D'ENTRETIEN AU COURS DE L'EXERCICE

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (1)	Caractéristiques	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (1)

SAGE Experts-comptables janvier 2026

IV – REVENUS DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET NON BÂTIES**A – Adresse des propriétés**

Départ (Code)	Commune	Rue et numéro ou Lieu-dit	Nature	Départ (Code)	Commune	Rue et numéro ou Lieu-dit	Nature

B – Revenus imposables

		Propriétés rurales et/ou urbaines (totalisation des colonnes 2 et 3)	Propriétés urbaines (constructions et leurs dépendances y compris les terrains non bâtis sis dans les villes ou dans les communes rurales qui ne font pas partie d'une exploitation agricole)	Propriétés rurales (terrains non bâtis même s'ils sont situés dans les villes)
RECETTES		1	2	3
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés			
2	Recettes provenant de la location du droit d'affichage, du droit de chasse ou de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobile, de la concession du droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des redevances tréfoncières ou autres redevances			
3	Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par convention à la charge des locataires (2)			
4	Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)			
5	Total des recettes (lignes 1 à 4)			
FRAIS ET CHARGES				
6	Frais d'administration et de gestion (4)			
7	Autres frais de gestion (5)			
8	Primes d'assurance (6)			
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (7)			
10	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)			
11	Indemnités d'éviction, frais de logement, frais d'adhésion à des associations foncières			
12	Impositions (y compris la CRL) (9)			
13	Amortissements des constructions fiscalement déductibles			
14	Provisions pour charges de copropriété payées en 2025 par les copropriétaires bailleurs (10)			
15	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année 2024 par les copropriétaires bailleurs (11)			
16	TOTAL DES FRAIS ET CHARGES [(lignes 6 à 14) – ligne 15]			
17	INTÉRÊTS DES EMPRUNTS contractés pour l'acquisition, la construction, la réparation, l'amélioration ou la conservation des propriétés			
18	REVENUS (+) OU DÉFICITS (-) par catégorie d'immeubles (ligne 5 – (ligne 16 + ligne 17))			

SAGE Experts-comptables janvier 2026

C – Contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) (article 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

V – DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE TAXABLE

Récapitulation des revenus imposables (détaillés pages 2 et 3)	Bénéfice (a)	Déficit (b)
Revenus de capitaux mobiliers imposables à 24 % (reportez dans la colonne a : le chiffre figurant au § I, ligne 1)		
Revenus des exploitations agricoles ou forestières (reportez dans la colonne a ou b, le chiffre figurant au § II, ligne 3)		
Revenus des propriétés bâties ou non bâties (reportez dans la colonne a ou b le chiffre figurant au § IV, ligne 18)		
TOTAL		

Solde bénéficiaire (col. a – col. b) (à reporter case A) ou solde déficitaire (col. b – col. a) (à reporter case B)	A	B
---	----------	----------

Montant total des déficits antérieurs restant à reporter	C
--	----------

Solde bénéficiaire (A – C) (à reporter case D) ou solde déficitaire (C – A) ou (B + C) (à reporter case E)	D	E
--	----------	----------

Revenus des dividendes imposés à 15 % (reporter case F le chiffre figurant au §I, ligne 3)	F
--	----------

Revenus de capitaux mobiliers imposables à 10 % (reporter case G le chiffre figurant au § I, ligne 2)	G
---	----------

1 – la collectivité a réalisé un solde bénéficiaire (case D remplie) [reporter case H les 10/24 du montant brut (G)]	H
--	----------

2 – la collectivité a réalisé un solde déficitaire (case E remplie) - si les revenus mobiliers (G) sont supérieurs au déficit (E), reporter case I les 10/24 de la différence (G - E)	I
---	----------

- si le déficit (E) est supérieur ou égal aux revenus aux revenus mobiliers (G), reporter case J la différence (E - G)	J
--	----------

BÉNÉFICE TAXABLE A 24 % (K = D + H ou I) (à reporter case MI page 1) ou DÉFICIT (L = E ou J)	K	L
--	----------	----------

Si vous donnez en location un ou des locaux nus à usage professionnel dont le montant des recettes HT est supérieur à 152 500 €, cochez la case suivante	
--	--

La notice est désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr.